



# COMMUNE DE DONNEVILLE

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU « BUDGET PRIMITIF 2026 »

Sommaire :

**I. Le cadre général du budget**

**II. La section de fonctionnement**

**III. La section d'investissement**

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **Compte Financier Unique** (*c'est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif*) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le **Budget Primitif 2026** a été voté le : **13 avril 2026** par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser toutes les subventions possibles.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### **Pour notre commune :**

- Les **dépenses** de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (*ALAE compris*) ce qui représente environ 40% (*45% au niveau national*), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les **dépenses** totales de fonctionnement 2026 sont prévues à hauteur de **948 550.00 €**.

- Les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des facturations d'une partie des prestations fournies à la population (cantine, Alae, salles communales...)

Les **recettes** de fonctionnement 2026 représentent **900 228.00 €**.

## **b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

<u>DÉPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
Chapitres	Désignation	BUDGET 2026	Chapitres	Désignation	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	361 400,00 €	013	Atténuations de charges	1 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 000,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	97 316,00 €
014	Atténuations de produits	16 100,00 €	73	Impôts et taxes	119 371,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 000,00 €	731	Impositions directes	520 010,00 €
66	Charges financières	30 200,00 €	74	Dotations et participations	124 420,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	33 610,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 650,00 €	76	Produits financiers	1,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 200,00 €	77	Produits spécifiques	2 000,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>948 550,00 €</b>	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	<b>276 627,02 €</b>		<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>900 228,00 €</b>
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 225 177,02 €</b>	R002	Excédent de fonctionnement reporté	324 949,02 €
				<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 225 177,02 €</b>

Commentaires concernant les données de ce tableau.

### **Dépenses de Fonctionnement**

- ▶ **Chapitre 011** « charges à caractère général » : 361 400 €.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.

- ▶ **Chapitre 012** « charges du personnel » 433 000 €.

Il est à noter :

- Augmentation des cotisations patronales
- Prévision de contractuels en cas d'accroissement d'activité de tous services communaux
- Remplacement des agents mis en disponibilité

Toujours dans le but de qualité des services rendus aux habitants.

- ▶ **Chapitre 014** « atténuations de produits » 16 100 €.

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

- ▶ **Chapitre 65** « autres charges de gestion courante » 95 004 €.

Sur ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, aux subventions versées aux associations, et autres contributions notamment les participations au niveau du SDEHG.

- ▶ **Chapitre 66** « charges financières » 30 200 €.

Le remboursement des intérêts de l'emprunt pour Cabanac (Salle des fêtes et médiathèque), le Groupe Scolaire, la réhabilitation de l'ancienne crèche, les travaux de la mairie et la géothermie au Groupe Scolaire.

- ▶ **Chapitre 67** « charges spécifiques » 2 000 €.

Ce chapitre comprend notamment des annulations éventuelles sur des titres émis sur les exercices antérieurs.

- ▶ **Chapitre 68** « Dotations aux amortissement » 1 650 €.

Ce chapitre permet de couvrir une charge ou un risque prévisible (admission en non- valeur par exemple).

► **Chapitre 023** « Virement effectué à la section d'investissement » 269 353.82€.

Il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement qui fait l'objet d'un virement à la section d'investissement. Ce virement permet de financer le programme d'investissement.

► **Chapitre 042** « opération d'ordre de transfert entre sections » 16 469.20€.

Ce chapitre correspond aux amortissements qui sont liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures. L'amortissement du chapitre 204 (SDAN, AC voirie).

**Recettes de fonctionnement**

► **Chapitre 013** « atténuations de charges » 1 500 €.

Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance.

► **Chapitre 70** « produits des services et du domaine » 97 316€.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, droits permis de stationnement et de location, redevance et droits des services périscolaire et la GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines)

► **Chapitre 73** « impôts et taxes » 119 371€.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment l'Attribution de Compensation, la Dotation de Solidarité Communale et répartition fdpta (fonds départemental de péréquation).

► **Chapitre 731** « imposition directes » 520 010 €.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment les impôts directs locaux, autres contributions directs.

► **Chapitre 74** « dotations et participations » 124 420 €.

Sont inscrites notamment les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État.

► **Chapitre 75** « autres produits de gestion courante » 33 610 €.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.

► **Chapitres 76** « produits financiers » 1€.

Il s'agit des intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.

► **Chapitres 77** « produits spécifiques » 2 000€.

Ce chapitre comprend notamment des annulations éventuelles sur des mandats de fonctionnement sur les exercices antérieurs.

► **Chapitres 042** « Opérations d'ordre de transfert entre sections » 2 000€.

**c) La fiscalité**

TAXES IMPOTS LOCAUX	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,50%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	104,30%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	20,23%

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

#### **Le budget d'investissement de DONNEVILLE regroupe :**

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les **dépenses** d'investissement estimées en 2026 représentent **995 915.39 €**.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les **recettes** d'investissement estimées en 2026 représentent **943 526.43 €**.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>DÉPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
Chapitres	Désignation	BUDGET 2026	Chapitres	Désignation	BUDGET 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	123 666,83 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	158 393,42 €
20	Immobilisations en cours	26 500,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	119 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 618,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	800,00 €
21	Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 129,56 €	024	produits des cessions d'immobilisations	623 862,81 €
23	Opérations patrimoniales	610 000,00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	1,00 €
45	Comptabilité distincte rattaché	1,00 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 469,20 €
041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>995 915,39 €</b>		<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>943 526,43 €</b>
D001	Déficit d'investissement reporté	216 964,86 €	021	Virement de la section de fonctionnement	269 353,82 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 212 880,25 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 212 880,25 €</b>

#### Dépenses d'investissement

► **Chapitre 16** « Emprunts et dettes assimilés » 123 666.83 €.

Il s'agit d'une part du remboursement des emprunts et d'autre part des dettes financières assimilées à des dépôts (dépôts et cautionnement reçus)

► **Chapitre 20** « Immobilisations incorporelles » 26 500 €.

Il s'agit des frais d'études réalisées dans le cadre de divers travaux (aménagement, projet Bataille et WC Cabanac)

► **Chapitre 204** « Subventions d'équipements versées » 4 618€.

Il s'agit du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique), de l'Attribution de Compensation concernant les travaux de voirie.

► **Chapitre 21** « Immobilisations corporelles » 204 129.56 €.

Il s'agit principalement de l'achat concernant le projet Bataille et de la suite des travaux de maintenance et de la maintenance des locaux de loisirs.

► **Chapitre 23** « Immobilisations corporelles » 610 000 €.

Il s'agit principalement des travaux globaux de l'aménagement du projet Bataille.

### **Recettes d'Investissement**

► **Chapitre 10** « Dotations, Fonds divers et réserves » 158 394.42€.

Il s'agit du retour FCTVA et du versement de la taxe d'aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable).

► **Chapitre 13** « Subvention d'investissement reçues » 119 000 €.

Il s'agit des subventions de l'Etat, du département et de l'ADEME sur les projets d'investissement.

► **Chapitre 024** « Produits des cessions d'immobilisations » 623 862.81€.

Il s'agit principalement de la vente du Bail emphytéotique rue Barrau.

► **Chapitre 040** « Produits des cessions d'immobilisations » 16 469.20€.

Ce chapitre correspond aux amortissements qui sont liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures.

## **IV. Les données synthétiques du budget**

### **a) Récapitulation**

#### **Résultat de fonctionnement 2026**

SECTION		BP 2026	RAR 2025	TOTAL BP 2026
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	1 225 177,02	-	1 225 177,02
	<b>DEPENSES</b>	1 225 177,02	-	1 225 177,02

#### **Résultat d'investissement 2026**

SECTION		BP 2026	RAR 2024	TOTAL BP 2026
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	1 212 880,25		1 212 880,25
	<b>DEPENSES</b>	1 212 880,25		1 212 880,25

SECTION	BP 2026	
	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 225 177,02	1 225 177,02
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 212 880,25	1 212 880,25
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 438 057,27	2 438 057,27

**CAF : Capacité d'Auto-Financement sur 2021**

ID : 031-213101629-20260413-D2026022-BF

